



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## casernes

Question écrite n° 3148

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le souhait exprimé par la commune de Piolenc située dans le Vaucluse d'accueillir une gendarmerie sur son territoire. Comprenant une population de 4 000 habitants, et située au centre des communes rattachées à la brigade de Mornas, la ville de Piolenc est confrontée au phénomène de la délinquance, et éprouve des difficultés de circulation. Or, la caserne de gendarmerie de Mornas est arrivée à un stade de saturation tant en capacité d'hébergement, qu'en surface de locaux communs et de stationnement, ce qui hypothèque de façon irrémédiable tout projet d'extension. Aussi, au vu de ces éléments, l'implantation d'une gendarmerie, sur un terrain mis gracieusement à la disposition de l'Etat par la commune de Piolenc, pourra à n'en pas douter contribuer fortement à améliorer la lutte contre la délinquance dans cette région, en facilitant l'intervention des forces de l'ordre. Il lui demande en conséquence, d'une part, de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier, et de lui communiquer précisément, d'autre part, les démarches que la commune de Piolenc devra suivre pour obtenir l'implantation d'une gendarmerie sur son territoire.

### Texte de la réponse

Avec un effectif de huit sous-officiers, la brigade territoriale de Mornas a en charge quatre communes, dont celle de Piolenc. Cette commune, qui comprend 4 000 habitants, représente près de la moitié de la population de cette circonscription de gendarmerie. La caserne de Mornas, propriété du conseil général de Vaucluse, date de 1963 et compte six logements qui ne correspondent plus aux normes actuelles de confort. Aussi la question de sa reconstruction se posera dans les années à venir. Dans cette optique, le transfert de la brigade territoriale de Mornas à Piolenc, commune également bien située par rapport aux axes de circulation et à la ville d'Orange, pourrait présenter une possibilité intéressante qui sera étudiée par les échelons locaux de commandement de la gendarmerie, en liaison avec les autorités locales concernées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3148

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 1997, page 2924

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3556